

Le Centre de recherche forestière fournit des informations scientifiques et techniques dans le but d'améliorer l'aménagement des ressources forestières. En vue de résoudre des problèmes tels que l'amélioration des arbres, la production de jeunes arbres, la régénération et l'entretien des forêts, il fait appel à diverses disciplines dont l'écologie et la physiologie des arbres, l'emplacement et la fertilisation, la génétique et la reproduction, le cubage, la sylviculture, la conception et la mise au point de matériels. Il effectue des recherches à l'étendue de la province, et les résultats sont publiés dans des revues et des rapports. Son siège social est à Maple, et il possède quatre stations régionales situées à Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, Dorset et Midhurst.

La Direction de la vente du bois coordonne les plans d'aménagement des terres de la Couronne et approuve les plans relatifs aux terres concédées à des sociétés. Elle détermine les besoins d'inventaire des ressources forestières et l'ordre de priorité concernant les plans d'aménagement. Au 31 mars 1977, 174 plans, dont 88 concernaient des terres de la Couronne, 26 des terres concédées à des sociétés et 60 des forêts soumises à un accord, avaient été réalisés ou étaient en cours sur une superficie d'environ 534 443 km². La planification des voies d'accès fait également partie des fonctions de la Direction. Celle-ci s'occupe de l'affectation, de l'emploi et du cubage du bois provenant des terres de la Couronne par le moyen de la délivrance de permis de coupe, de la vente du bois et de l'évaluation du volume. Au cours de 1977, quelque 428 permis de coupe du bois sur des terres de la Couronne couvrant une superficie de 241 393 km² ont été délivrés. La production de bois provenant des terres de la Couronne s'est chiffrée à 15.9 millions de mètres cubes. Les industries de la première transformation du bois de l'Ontario doivent être autorisées, et leur rendement est contrôlé. En 1977, il existait 822 usines de ce genre en Ontario. La Direction est chargée également de la promotion de nouvelles techniques industrielles et de la croissance économique de l'industrie forestière. Elle recueille et analyse des données sur la production, le transport et l'utilisation du bois.

Le Centre d'aviation et de contrôle des incendies est chargé d'assurer la protection des forêts sur une superficie de 518 000 km², divisée en sept régions et 38 districts. Dans 11 autres districts administratifs au sud de cette zone, dans les comtés agricoles, la lutte contre les incendies relève des municipalités. Quant aux vastes régions inaccessibles situées au nord des districts protégés dont la superficie totale dépasse 295 000 km², elles ne possèdent pas de peuplements importants de bois marchand et, sauf s'il s'agit de propriétés privées et de vies humaines, elles ne sont pas normalement protégées. A l'intérieur des régions d'incendie, des accords conclus avec 205 municipalités pour la prévention et la maîtrise des incendies de forêt étaient en vigueur en 1978-79. En outre, une entente existait avec le gouvernement fédéral en vue d'assurer la protection de 392 127 ha de terres indiennes.

La détection des incendies de forêt se fait principalement au moyen de patrouilles aériennes qui utilisent des aéronefs loués à forfait. Un système auxiliaire composé de tours de guet assure la protection des régions sauvages à usage récréatif comme le parc Algonquin. Un autre élément du programme est le signalement d'incendies par des particuliers. La force de combat contre les incendies de forêt se compose essentiellement de 135 équipes entraînées, chacune comprenant cinq hommes, et d'une flotte de 39 avions-citernes. Le ministère des Ressources naturelles possède 49 avions, qui peuvent pour la plupart déverser sur les lieux d'incendie des produits ignifuges à action momentanée ou prolongée. Des hélicoptères et des avions-citernes pour le largage de l'eau sont également loués à forfait. Le réseau de communications comprend des stations au sol, des postes radiotéléphoniques, des postes de radio dans les tranchées garde-feu, des radios et des radiotéléphones portatifs à bord d'aéronefs, le télex et le bélinographe. Un réseau de 125 postes d'observation météorologique de premier ordre fournit des données qui permettent d'établir des indices du risque d'incendie et aident à la planification de l'activité des patrouilles de détection.

Manitoba. Au Manitoba, l'administration des terres forestières de la Couronne relève de la Division des forêts du ministère des Mines, des Ressources renouvelables et de l'Environnement, qui comprend quatre grandes sections: inventaire des forêts,